

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

GESTION DE PROJETS APPLIQUEE
A LA COOPERATION INTERNATIONALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 719303U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation

GESTION DE PROJETS APPLIQUEE A LA COOPERATION INTERNATIONALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Dans le cadre des pays de développement, l'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de participer à la conception active de projets de développement ;
- ◆ de participer à la gestion active de l'évaluation des projets.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Anthropologie de la coopération,

En tenant compte de l'éthique professionnelle et des grands courants de l'anthropologie, à partir d'un cas concret,

- ◆ analyser et intégrer différents concepts dans son action de coopération ;
- ◆ analyser des faits sociaux et des relations interculturelles dans le cadre de la coopération ;
- ◆ expliciter des enjeux du développement social et économique sur les changements sociaux à l'intérieur des sociétés et sur leurs traditions ;

En Principes de gestion des ressources humaines dans un contexte multiculturel

A partir d'un cas concret relevant de la gestion des ressources humaines dans le cadre d'un projet de coopération internationale,

- ◆ décrire, dans leur contexte organisationnel et environnemental, la place, la responsabilité et l'influence de la gestion des ressources humaines ;
- ◆ définir les missions principales des intervenants en milieu multiculturel ;

- ◆ expliquer l'interdépendance de ces intervenants ;

En Sensibilisation aux assurances appliquées à la coopération internationale

devant un schéma de coopération ou d'urgence qui lui est soumis,

- ◆ en préciser les conditions utiles et nécessaires ;
- ◆ en préciser les conditions générales ;
- ◆ examiner et expliciter leurs objets et leurs exclusions ;
- ◆ évaluer leur pertinence en fonction de la tarification dans le cadre de missions de coopération.

En Economie du développement

dans le cadre d'un pays de développement ou d'un ensemble géographique, politique, institutionnel, etc., et en utilisant les termes économiques adéquats,

- ◆ présenter et analyser de manière critique les principaux mécanismes économiques permettant d'expliquer, au choix :
 - le système économique et son fonctionnement,
 - les équilibres essentiels de marché,
 - l'interaction entre les variables monétaires et réelles ;
- ◆ analyser les difficultés principales liées à l'économie de développement ;
- ◆ établir, à la lumière des faits contemporains, des relations entre fondements théoriques, politiques et économiques mises en œuvre par les pouvoirs publics et les organismes internationaux ;
- ◆ appliquer des concepts théoriques de la macro-économie en vue :
 - de cerner l'évolution récente des relations économiques internationales ;
 - d'évaluer les conséquences de la mondialisation de l'économie, de la libéralisation des échanges et du développement d'unions économiques ou monétaires.

En Bachelier en coopération internationale : stage d'intégration professionnelle

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

- ◆ respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ participer activement aux différentes tâches liées à une mission de coopération internationale ;

au travers de la rédaction d'un rapport de stage respectant les règles et usages de la langue française,

- ◆ décrire le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les propositions d'amélioration apportées pendant le stage.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Anthropologie de la coopération », n° de code 719307U32D1, « Principes de gestion des ressources humaines dans un contexte multiculturel », n° de code 961625U35D1, classées dans l'enseignement supérieur de type court, « Sensibilisation aux assurances appliquées à la coopération internationale » n° de code 719306U32D1 classée dans l'enseignement supérieur de type court et

« Economie du développement » n° de code 719309U32D2, « Bachelier en coopération internationale : stage d'intégration professionnelle » n° de code 719301U32D1 classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le cadre d'un pays de développement ou d'un ensemble géographique, politique, institutionnel, ..., et en utilisant les termes économiques adéquats,

- ◆ d'analyser les difficultés principales liées à l'implémentation d'un projet en milieu de développement ;
- ◆ de concevoir un projet et son cahier des charges et ou de participer à sa conception, soit sur le pan général, soit en étant responsable d'une partie ;
- ◆ d'évaluer un projet théorique en appliquant des règles d'évaluation adaptées ;
- ◆ d'évaluer la réalisation d'un projet en tenant compte des paramètres de développement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le bien-fondé et la cohérence de la démarche ;
- ◆ la logique de l'analyse ;
- ◆ le degré de précision dans l'utilisation des termes économiques adéquats ;
- ◆ le sens critique développé.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

dans le cadre d'un pays de développement ou d'un ensemble géographique, politique, institutionnel, ..., et en utilisant les termes économiques adéquats,

- ◆ de concevoir et de rédiger un projet de développement ;
- ◆ d'y intégrer les principaux enjeux et perspectives de la coopération internationale ; (relation à l'autre, altérité, ethnocentrisme, ...)
- ◆ d'en analyser tous les éléments économiques, financiers, juridiques, humains ;
- ◆ de confronter ses analyses avec les contraintes des pays de développement ;
- ◆ d'évaluer un projet dans sa faisabilité et dans ses résultats.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion de projet	CT	B	112
7.2. Part d'autonomie		P	28
Total des périodes			140